

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 137650 Rect.

présenté par
M.de Courson

à l'amendement n° 88538 rect. de la commission des affaires économiques

APRÈS L'ARTICLE 3

Dans la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet amendement, après les mots :

« deux ans »,

insérer le mot :

« renouvelables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.